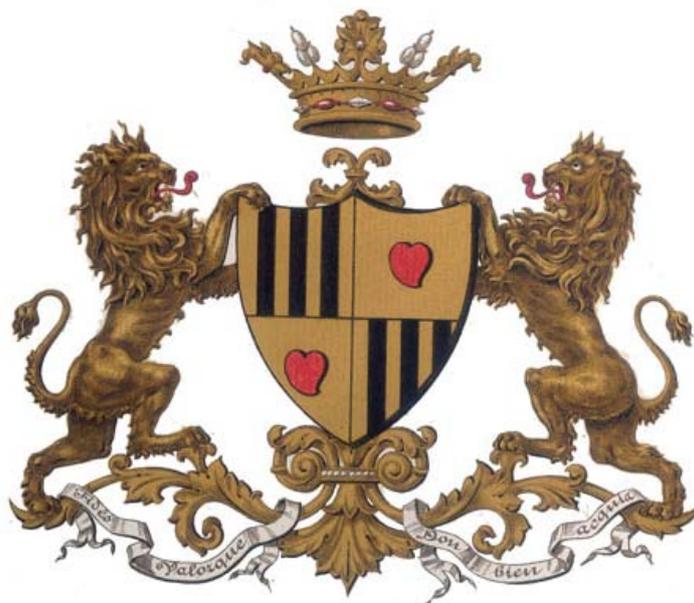


Fiche N° 00120	Auteur D. Barbier	31/01/2008
	Thomas Stutt	Ascendant ☉ Allié ○

Archer de la garde écossaise du corps du roi Louis XI naturalisé en 1474



Armes de la famille d'Estud

La famille Stutt est aujourd'hui connue sous le nom d'Estutt ou d'Estud.

Au commencement du XV^e siècle, nous assistons à l'époque la plus désastreuse de l'histoire de France. Il semblerait qu'au milieu de tant de désastres, de tant de crimes, et de tant de ruines, la monarchie eut du sombrer et le pays devenir la proie des envahisseurs, mais non, la Providence avait ses desseins, elle voulut sauver ce pays si bouleversé. Le futur Roi, qui s'était soustrait aux étreintes des Bourguignons, après le massacre des Armagnacs, vint se réfugier en Berry, et là, il fit un appel désespéré à ses alliés. Les Ecossais, depuis longtemps dévoués à la France, répondirent à ce cri suprême de l'agonie. Une première armée débarqua, en 1419, à La Rochelle, sous les ordres de Jean Stuart, comte de Buckan, et d'Archambault, comte de Douglas, son beau-père. En 1427, de nouveaux appels furent faits, et les Ecossais y répondirent encore par de nouveaux renforts. Enfin la mission divine de Jeanne d'Arc devait s'accomplir, les Anglais furent refoulés de proche en proche, le triomphe eut lieu, et la France fut rétablie dans sa puissance.

Originaires de la frontière anglo-écossaise, les Stutt se rangeant sous la bannière des Stuart, accoururent au service de la France, au moment où elle semblait succomber. Ils aidèrent à son relèvement. Pendant plusieurs générations ils furent attachés à la garde particulière de nos Rois et se fixèrent dans le pays qu'ils avaient défendu. Contrairement à ce qui souvent énoncé, les quatre frères Walter II, Thomas, Guillaume et Jean Sutt ne passèrent pas en France en 1419. On suppose plus volontiers que leur père, Walter 1^{er}, répondit au premier appel, que son fils Walter II aurait fait partie de la seconde armée, en 1427, et que les trois autres frères auraient rejoint leur aîné successivement.

Thomas vint donc en France rejoindre son frère aîné. Quelques temps après, le roi Louis XI le retint à son service, en qualité d'archer de la garde écossaise de son corps¹.

Il se maria et fit différentes acquisitions, ce qui le détermina à finir ses jours en ce royaume. Afin de conserver ses biens à sa postérité, il présenta requête au Roi, où il exposa tous ces faits en lui demandant des lettres de naturalité que ce monarque lui accorda à Paris, au mois de février 1474 et qui furent enregistrées à la Chambre des Comptes le 10 mars suivant. Gaultier, son frère aîné et Jean, son neveu, étant morts, il leur succéda, avec Guillaume et Jean, ses frères : ce fut à ce titre qu'il fit, le 9 septembre 1476, tant pour lui que pour eux, les foy et hommage de la terre d'Assay, en Berry, à Louis de la Trémouille, à cause de sa seigneurie de Saint-Gondon.



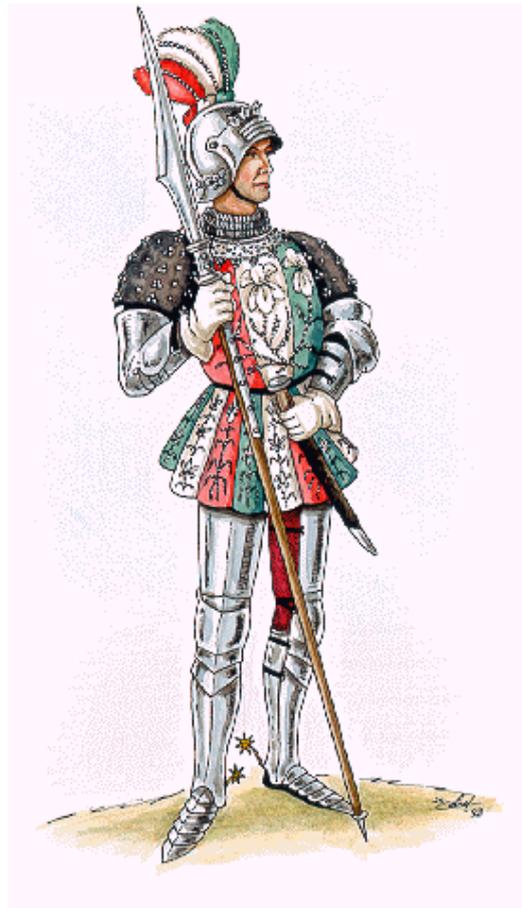
Thomas hérita de la seigneurie d'Assay qui fut donnée à son frère aîné par le roi Charles VII en 1445 en remerciement de son aide pendant la guerre de cent ans. Ce frère aîné, Walter, également archer de la garde écossaise du corps du Roi, fut anobli en 1474.

Thomas fut inquiété pour sa seigneurie d'Assay dont la propriété fut contestée à deux reprises par des proches de son défunt frère. Cela donna lieu à des enquêtes qu'il diligenta en décembre 1477 et en août 1481. Il en résultat que, en vertu de lettres de jussion que le roi Charles VII lui accorda le 19 mai 1489, le Conseil du Roi à Bourges assura à Thomas la possession de cette terre par son arrêt du 28 juillet suivant.

¹ Les "Archers de la Garde écossaise du Corps du Roi", qu'il ne faut pas confondre avec les "Archers écossais de la Garde", furent établis au nombre de vingt-cinq par Charles VII qui, reconnaissant du dévouement de ceux qui étaient venus à son aide, les combla de faveurs de tous genres. Ils étaient choisis parmi les hommes d'armes ayant une belle prestance et une fidélité à toute épreuve. Ils ne devaient jamais quitter la personne du Roi, ils étaient souvent chargés de missions de confiance ; plus tard, jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie, ils furent transformés en gentilshommes de la Manche. Tel fut le point de départ de la première compagnie des Gardes du Corps, qui fut toujours appelée la Compagnie écossaise ; la seconde fut créée par Louis XI en 1475.

Paisible possesseur de son bien, il mourut peu après.

Sa première femme, dont le nom ne nous est pas connu, étant morte, il avait épousé par contrat du 5 septembre 1476, passé sous le scel de la prévôté de Bourges, demoiselle Agnès Le Roy, fille de défunt noble Jacques Le Roy, en son vivant seigneur de Saint-Florent-sur-Cher et de Marie de Briseformée, sa seconde femme. Elle lui apporta des biens situés en la paroisse de Villeneuve-sur-Cher. Par ce mariage, Thomas se trouva allié à toutes les familles patriciennes de Bourges qui, pendant de nombreuses années ont joué un rôle considérable dans le pays.



*Capitaine des archers du corps du Roi
Dessin de JC Colrat d'après une miniature de Jean Fouquet
François, petit-fils de Thomas, devait porter cet uniforme*

Père d'Alexandre, père de François, père de Renée, mère de Marguerite de la Platière, mère de Jourdan de Scoraille, père de François-Philippe, père d'Elisabeth-Charlotte, mère de Marie-Marthe Berbis de Rancy, mère de Marie-Jeanne Chifflet d'Orchamps, mère de Victoire Boquet de Courbouzon, mère de Marie-Xavière Le Bas de Girangy, mère de Marie Eugénie Garnier de Falletans, mère de Maurice O'Mahony, mère d'Yvonne, mère de Monique Bougrain, mère de Dominique Barbier